



MINUTE

PO. A. CALVEL

Le Barp, le 06 mars 2026

Affaire suivie par : Véronique QUEBERT

Tél. : 05.57.04.55.00

Objet : Consultation relative à la maintenance du logiciel DATACORE SANSymphony de niveau Entreprise d'une capacité de 450 To pour une durée de 3 ans fermes et 2 fois 1 année optionnelle.

N/Réf. : B26-01092

Madame/Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre meilleure proposition technique et financière concernant la consultation précitée, sur la base des documents ci-joints à savoir :

- Le présent courrier,
- L'expression de besoin figurant en annexe 2,
- les Conditions Générales d'Achat (CGA) du CEA (téléchargeables sur le site <http://www.cea.fr>).

Dans l'attente de votre réponse, et en vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Alexandrine CALVEL

Chef du Bureau des affaires commerciales

Nombre total de pages : 6

ANNEXE 1 : DISPOSITIONS PARTICULIERES DE LA CONSULTATION

PROCEDURE APPLICABLE

La réglementation applicable à la présente procédure est définie par le code de la commande publique et les dispositions applicables aux marchés publics de défense ou de sécurité.

La procédure retenue est la procédure adaptée.

CARACTERE DES PRIX

Les prix fixés dans l'offre seront établis aux conditions économiques du mois de la remise de l'offre. Les offres sont valables 3 mois à compter de la date de remise de l'offre.

CRITERE DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Prix : 100%.

CONTENU DE L'OFFRE

L'offre devra nécessairement comporter :

- Une offre technique (intégrant la déclaration des sous-traitances le cas échéant) comportant à *minima* :
 - ✓ Conformité aux licences détenues ;
 - ✓ Preuve de certification ;
 - ✓ Capacité du fournisseur à délivrer des licences officielles DataCore.
- Une offre financière détaillée par année sur la base de 3 années fermes, 1 année supplémentaire en option et 1 autre année supplémentaire en option.

QUESTIONS / REPONSES DURANT LA CONSULTATION

Le CEA impose aux soumissionnaires de formuler leurs questions par écrit.

Toutes les questions devront être adressées à l'interlocuteur commercial CEA, via la plateforme dématérialisée PLACE, **au plus tard 7 jours ouvrés avant la date de remise des offres définie ci-après.**

Le CEA s'engage à répondre aux questions des soumissionnaires et, à des fins d'égalité de traitement, à communiquer les réponses à l'ensemble des soumissionnaires sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire.

Les réponses du CEA seront effectuées **au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de remise des offres.**

NEGOCIATION

Le CEA a prévu de négocier les offres reçues. Toutefois, il se réserve la possibilité de ne pas négocier.

DATE ET MOYEN DE REMISE DE L'OFFRE

Votre offre devra parvenir au CEA au plus tard le : **10/04/2026 à 12H00**, termes de rigueur.
Elle sera adressée :

- ☒ Sur la plateforme dématérialisée (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)
- ☒ Par courriel aux adresses suivantes : veronique.quebert@cea.fr et nicolas.albino@cea.fr
- ☒ Par courrier à l'adresse suivante :

CEA/CESTA
Bureau des affaires commerciales
A l'attention de Véronique QUEBERT
Parc Scientifique et technologique Laseris 1
Avenue du Médoc – Bâtiment BEHL
33114 LE BARP

- ☒ Déposée par un organisme transporteur ou le soumissionnaire (même adresse que ci-dessus).

Dans les deux derniers, l'offre doit obligatoirement être déposée à l'adresse ci-dessus entre 8h00 et 15h30, contre la remise d'un récépissé.

Toute offre qui parviendrait après la date limite, ne sera pas prise en considération pour la consultation en objet et sera donc éliminée.

INTERLOCUTEURS

- **Interlocuteur technique :**
Nicolas ALBINO Tél. : 05.57.04.45.33
Email : nicolas.albino@cea.fr
- **Interlocuteur commercial :**
Véronique QUEBERT Tél. : 05.57.04.55.00
Email : veronique.quebert@cea.fr

TERMES DE PAIEMENT

Poste n°1 à 3 :

Le CEA procède au paiement du poste annuellement selon l'échéancier suivant :

- 100 % (CENT POUR CENT) du montant annuel hors taxes dudit poste et les taxes correspondantes, terme à échoir, à la signature sans réserve par le CEA du PV de réception.

(Etant entendu que :

- Poste 1 : Maintenance du logiciel DATACORE SANSymphony de niveau Entreprise pour 3 ans fermes,
- Poste 2 : Maintenance du logiciel DATACORE SANSymphony de niveau Entreprise pour une année optionnelle,
- Poste 3 : Maintenance du logiciel DATACORE SANSymphony de niveau Entreprise pour une année optionnelle supplémentaire.)

AVANCE

Conformément à la réglementation applicable, une avance peut être accordée au Titulaire dans les conditions définies ci-après. Le Titulaire peut refuser le versement de l'avance.

Conditions générales d'octroi des avances par le CEA :

Conformément à la réglementation applicable, les modalités relatives à l'octroi d'avance(s) par le CEA sont les suivantes :

- Une avance est accordée au Titulaire si le montant ferme (ou affermi) du marché est supérieur à 250 000 €HT et d'une durée d'exécution supérieure à trois mois. Le montant de l'avance est fixé à 5 % du montant TTC ferme (ou affermi) du marché diminué du montant des prestations sous-traitées donnant lieu à paiement direct.
- Toutefois, si le Titulaire est une PME, au sens de la réglementation applicable, l'avance est accordée si le montant ferme (ou affermi) du marché est supérieur à 50 000 €HT et d'une durée d'exécution supérieure à deux mois. Le montant de l'avance est alors fixé à 30 % du montant TTC ferme (ou affermi) du marché diminué du montant des prestations sous-traitées donnant lieu à paiement direct.

Avance accordée au Titulaire :

Au titre du présent marché, **les conditions d'octroi d'une avance ne sont pas réunies.**

ANNEXE 2 : EXPRESSION DE BESOIN

La présente consultation a pour objet le renouvellement des licences logicielles DataCore SANsymphony Enterprise actuellement déployées au sein de notre infrastructure informatique.

La capacité couverte par les licences à renouveler est de 450 To.

A ce jour, cette capacité est couverte par 3 contrats d'abonnement que nous souhaiterions fusionner en un. Aucune évolution fonctionnelle ou ajout de capacité n'est envisagé dans ce cadre. Il ne s'agit pas d'un marché de fourniture de support ou de service, mais uniquement du renouvellement des droits d'utilisation de licences existantes.



